



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail

Pays de la Loire



Bien agir



**RISQUES
CHIMIQUES
PROS**

mieux prévenir

Ristourne Risques Chimiques Pros

Vous avez franchi les 3 premières étapes du programme Risques Chimiques Pros ?

Vous pouvez économiser sur vos cotisations AT/MP* !

* Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION ASSOCIÉE AU PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROS VOUS PERMET DE **RÉDUIRE VOS COTISATIONS AT-MP !**

La Carsat Pays de la Loire peut vous accorder une ristourne sur vos cotisations pouvant atteindre **8 000 €** (en fonction du nombre de salariés de votre entreprise et de votre taux de cotisation AT-MP actuel).

Cette ristourne est en lien avec le franchissement et la validation des étapes 1 à 3 du **programme Risques Chimiques Pros** qui montre votre engagement et réussite dans la démarche :

1 INITIEZ votre démarche

Vous devez tout d'abord désigner un **pilote** qui aura en charge l'animation de la démarche ou la mise en oeuvre du projet dans votre entreprise. Il devra également en informer les acteurs internes et externes.

2 DÉFINISSEZ votre plan d'actions

Il s'agit d'identifier pour l'ensemble de votre activité, les **produits chimiques utilisés ou émis** afin d'évaluer les risques et d'établir un plan d'actions.

3 DÉPLOYEZ vos actions

Il s'agit de **mettre en oeuvre les actions prioritaires définies** et de s'assurer de leur efficacité.

4 PÉRENNISEZ vos actions

Vous intégrez la **prévention des risques chimiques** dans votre organisation pour gagner en performance.

Comment en bénéficier ?

Envoyez-nous votre demande par mail à risqueschimiquespros@carsat-pl.fr avant le 30 avril ou le 31 octobre 2023 en précisant votre nom, le n° de Siret de votre établissement et les étapes que vous avez validées dans le programme Risques Chimiques Pros.

Votre demande sera étudiée et, si elle est validée, vous serez informé dès le mois de juillet ou de janvier du montant de la ristourne qui vous sera accordée. **Celle-ci vous sera attribuée sous forme de baisse de vos cotisations pour un an.**



POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LA RISTOURNE RISQUES CHIMIQUES PROS :

envoyez-nous un mail à risqueschimiquespros@carsat-pl.fr

ou contactez-nous au **02 51 72 82 91**